



Le maire de Peyre-en-Aubrac succède à Jacques Blanc.

## Alain Astruc confirmé au poste de président du SDEE

**JUSTICE**

**ML 20 janvier 2021**

Alain Astruc, maire de Peyre-en-Aubrac et élu président du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère (SDEE), le 30 septembre dernier, succédant ainsi à Jacques Blanc, était, depuis, dans l'attente du jugement par le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours déposé par son adversaire, Didier Couderc, maire de Saint-Bauzile. Cette protestation électorale, déposée quelques jours seulement avant l'élection du président du SDEE, portait sur « *les opérations électorales relatives à l'élection des membres de l'organe délibérant du SDEE* » s'étant déroulées du 1<sup>er</sup> au 22 septembre, c'est-à-dire le scrutin par correspondance, visant à désigner les 52 délégués représentant les 150 communes rurales (au sens de l'électrification rurale), au sein de l'organe exécutif du syndicat.

Un des principaux points de la contestation de Didier Couderc portait sur le vote par correspondance, qui selon lui « *ne respectait pas l'anonymat des votants et des abstentionnistes* ». Son conseil juridique affirmait également que le vote par correspondance n'était pas autorisé pour un syndicat mixte fermé comme le SDEE et dénonçait plusieurs enveloppes pas arrivées et donc non prises en compte au moment du dépouillement, attestations d'élus à l'appui. Aucun des arguments soulevés n'a finalement été retenu par le tribunal administratif de Nîmes qui a rendu son verdict en fin d'année, après une audience le 17 décembre.

Le tribunal conclut en indiquant que « *les conclusions de M. Couderc tendant à l'annulation des opérations électo-*

*rales qui se sont déroulées du 1<sup>er</sup> au 22 septembre en vue du renouvellement général des 52 délégués des communes rurales au comité syndical du SDEE doivent être rejetées* ». Comme il l'avait indiqué lors de son élection le 30 septembre, Alain Astruc, s'il regrette le temps et l'énergie dépensés dans cette procédure, rappelle sa volonté et celle du nouveau bureau désigné à ses côtés, mais également de l'ensemble des élus du comité syndical, de poursuivre l'action de proximité engagée et développée par ses prédécesseurs.

### **Jacques Blanc se réjouit**

Au plus près des élus et notamment des communes les plus petites, en leur permettant de s'appuyer sur les nombreuses compétences du SDEE pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets, il entend plus que jamais; en ces temps difficiles, mettre les équipes du Syndicat au service de l'ensemble du territoire, avec l'appui de tous ses partenaires, et dans l'intérêt premier des collectivités et des usagers lozériens. Le président sortant, Jacques Blanc, se réjouit quant à lui de voir confirmée la rigueur de l'organisation de ces élections par l'équipe du SDEE.

Il dénonce les tentatives de division autant que la suspicion d'irrégularité que certains ont voulu faire valoir pour justifier de leur échec. « *Le Syndicat doit rester en dehors des chicaneries politiciennes superflues voire dangereuses. Et je fais totalement confiance aux nouveaux élus et aux équipes administratives et techniques pour perpétuer un héritage riche de 70 ans au service de l'intérêt général, des collectivités et du territoire* ».